

Mode d'emploi de la Caution locative étudiante (CLE)

1- Se créer un compte Lokaviz ou s'identifier

Les démarches sont indiquées sur le site de LOKAVIZ (www.lokaviz.fr) sur l'onglet CAUTION CLE :

Accueil Lokaviz > Caution CLE > Vous êtes étudiant

Vous êtes étudiant

A qui s'adresse la CLÉ ?

Pour quel type de logement ?

Schéma de fonctionnement simplifié

Quels loyers ?

Quels critères de confort ?

Incapacité ponctuelle de payer

Faire une demande

RECHERCHER UN JOB SUR **JOBVIZ**

LA CENTRALE DU JOB ÉTUDIANT

Les dernières annonces de jobs

- aides aux personnes en difficulté (personnes âgées, handicapés, malades)
Mission 2 Mois
12h / Semaine
35000 Rennes
- garde d'enfant à domicile
CDD 10 Mois
20h / Semaine

Vous êtes étudiant

A qui s'adresse la CLÉ ?

La Clé (caution locative étudiante) est une garantie de l'Etat qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement. La Clé est gérée par les Crous. Après une période de test en 2013, elle est désormais disponible dans toutes les académies, hors Outre-mer.

Le dispositif peut bénéficier à tous les étudiants :

- disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire
- cherchant à se loger en France, pour y faire leurs études.
- âgés de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail ;
- âgés de plus de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail sous réserve d'être doctorants ou post-doctorants de nationalité étrangère (doctorat obtenu depuis moins de 6 ans, occupant un poste de chercheur non titulaire au sein d'une unité ou laboratoire de recherche dans le cadre d'un contrat à durée déterminée).

La garantie est personnelle. Si le logement est loué en colocation, chaque colocataire doit faire une demande de garantie et satisfaire à ces conditions. De plus, le bail ne doit pas comporter de clause de solidarité.

Tout bénéficiaire, agissant avec d'autres solidairement pour une même location, ne pourra bénéficier simultanément que d'une seule garantie de location relevant du dispositif objet de la convention : colocation solidaire = 1 convention par bail, 1 seul dossier de garantie, 1 étudiant représentant la colocation, 1 cotisation partagée entre les colocataires.

Pour les colocations dans lesquelles le bailleur n'impose pas la solidarité des colocataires, chaque bénéficiaire pourra bénéficier individuellement du dispositif de garantie pour son propre engagement locatif = 1 dossier de garantie par étudiant, 1 bail de colocation détaillant les quotes-parts respectives de chaque colocataire, 1 cotisation individuelle pour chacun.

Le dispositif peut bénéficier à tous les étudiants :

- disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire : *il n'existe pas de barème de revenus. Les demandes des étudiants ne disposant pas de revenus sont également étudiées.*
- cherchant à se loger en France, pour y faire leurs études.
- âgés de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail ;
- âgés de plus de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail sous réserve d'être doctorants ou post-doctorants de nationalité étrangère (doctorat obtenu depuis moins de 6 ans, occupant un poste de chercheur non titulaire au sein d'une unité ou laboratoire de recherche dans le cadre d'un contrat à durée déterminée).

Son coût pour l'étudiant est 1,5% du loyer charges comprises.

Tout d'abord l'étudiant doit se créer un compte LOKAVIZ (si ce n'est pas déjà fait).

La demande de CLE (Caution Locative Etudiante) s'effectue directement depuis le site Lokaviz, en vous connectant à votre espace personnel.

Pour accéder à votre espace personnel, vous devez **vous créer un compte étudiant** ou bien vous identifier, en haut de cette page, si vous possédez déjà un compte.

Une fois identifié, cliquez dans le menu principal sur "Ma Caution Locative" pour accéder au formulaire de demande de CLE.

Si l'étudiant n'a pas encore d'INE, il devra intégrer un justificatif de sa condition d'étudiant.

Accueil Lokaviz > [Créez votre compte étudiant](#)

Créez votre compte étudiant

La saisie de tous les champs suivis du signe (*) sont obligatoires.

Profil étudiant | Coordonnées | Identification

Attention, si vous possédez déjà un compte sur le [site du job étudiant Jobaviz.fr](#) ou si vous avez déjà ouvert un compte dans la rubrique "logement en ville" du site de votre CROUS, vous êtes déjà automatiquement inscrit sur Lokaviz. Vous pouvez dès maintenant vous identifier.

- Votre n° INE (Identification Nationale Etudiant)**

Le numéro INE (Identification Nationale Etudiant) figure sur votre carte d'étudiant ou sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat.

Numéro INE

Je n'ai pas de numéro INE

Si vous ne possédez pas de numéro INE (vous venez de l'étranger ou vous êtes scolarisé dans un établissement ne dépendant pas de l'Education nationale), vous devez nous fournir un justificatif de votre inscription dans l'enseignement supérieur français sur l'année en cours ou l'année à venir ou une attestation de stage en France.

J'étudie dans un établissement d'enseignement supérieur français

Je n'étudie pas en France mais j'effectue un stage en France

Mon justificatif (*) : [Ajouter un fichier](#)

- Identité**

2-Intégrer numériquement toutes les informations et les pièces demandées

Lorsqu'il a validé son inscription sur le site LOKAVIZ, il retourne sur son espace dans la partie « Ma Caution Locative ».

Et il rentre les informations demandées dans la partie Mon Profil.

ACCUEIL | RECHERCHER | INFOS PRATIQUES | LES RÉSIDENCES CROUS | MA CAUTION LOCATIVE | MA FICHE ÉTUDIANT

Accueil Lokaviz

Ma caution locative

1 demande en cours

Mes messages

Aucun message

Consulter mes messages

Formulaire de demande

[Consulter mes messages](#)

Ma demande | **Mon profil** | Mes documents à transmettre | Mon logement | Transmission

Tous les champs suivis d'un (*) sont obligatoires.

Mon identité

Civilité (*) Monsieur Madame

Nom (*)

Nom de jeune fille

Prénom (*)

Date de naissance (*)

Lieu de naissance (*)

Nationalité (*)

Profil (*) Etudiant Post-doctorant

N° INE

Mes coordonnées

Courriel (*)

Téléphone mobile (*)

Adresse actuelle (*)

Complément d'adresse

Code postal (*)

Ville (*)

CROUS (*)

Académie (*)

Mes revenus

Boursier (*) Non Oui

Bénéficiaire d'une aide annuelle du FNAU (*) Non Oui

Salaire net mensuel (*) €

Allocations familiales (*) €

Aides au logement (AL ou APL) (*) €

Etape suivante : l'étudiant se retrouve sur l'onglet « Mes documents à transmettre ».

Il doit préciser sur cette page s'il a trouvé un logement ou pas.

Puis, il doit intégrer toutes les pièces justificatives qui lui sont demandées numériquement:

- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou livret de famille)
- Justificatif de la condition d'étudiant
- IBAN+BIC : le compte doit être au format SEPA.
- Justificatifs de revenus des 3 derniers mois : bulletins de salaires, attestation de bourse, relevés de compte faisant apparaître des versements ou virements réguliers, attestation de prise en charge d'un parent...

Toutefois, pour les ressources, il n'y a pas de barème particulier. Mais, l'étudiant doit dans tous les cas intégrer un document justifiant de revenus ou de non-revenus.

Formulaire de demande

[Consulter mes messages](#)

Ma demande | Mon profil | **Mes documents à transmettre** | Mon logement | Transmission

Indiquer si vous avez déjà trouvé votre logement ou non, en cochant la case correspondante.
Si vous avez déjà trouvé votre logement et possédez les informations sur votre logeur et votre logement, la procédure de demande de CLE sera simplifiée.

Je n'ai pas encore trouvé mon logement J'ai déjà trouvé mon logement

Tous les champs suivis d'un (*) sont obligatoires.

● **Etape 1 - Documents déjà transmis**

- Pièce d'identité ou extrait du livret de famille : [voir](#)
- Justificatif de la condition d'étudiant : [voir](#)
- IBAN + BIC : [voir](#)
- Justificatifs de revenus des 3 derniers mois : [voir](#)

Attention : Si les documents ne sont pas tous intégrés, sa demande reste à l'état de brouillon et n'apparaît pas dans les dossiers à traiter.

Chaque rubrique doit obligatoirement comporter un document justificatif.

En cas de justificatif transmis illisible ou non valide, un mail est envoyé à l'étudiant lui demandant de fournir rapidement un nouveau document par mail, et le dossier est mis en attente.

Après cela l'étudiant passe sur l'onglet « Transmission », pour valider sa demande.

Formulaire de demande

[Consulter mes messages](#)

Ma demande | Mon profil | Mes documents à transmettre | Mon logement | **Transmission**

● **Déclaration sur l'honneur**

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et déclare sur l'honneur :

- ne bénéficier d'aucune autre aide (dépôt de garantie, garantie de paiement de loyers et de charges) accordée pour le même motif et ne pas avoir déposé de demande similaire auprès d'un autre organisme ;
- ne pas avoir déposé de dossier auprès de la Commission de surendettement de la Banque de France en vue de l'élaboration d'un plan de redressement ou ne pas bénéficier d'un tel plan au moment de la demande d'avance du dépôt de garantie.

En ce qui concerne la caution locative, j'ai bien noté qu'en cas d'accord du Cautionnement Locatif Etudiant, les loyers impayés seront directement versés au bailleur à la première demande de celui-ci dans la limite de 4 mois consécutifs ou non.

J'ai bien noté également qu'en cas de mise en jeu de la garantie de paiement de loyer et de charges, les fonds seront versés au bailleur, à charge pour moi de les rembourser au CAUTIONNEMENT LOCATIF ETUDIANT® dans un délai de trois ans. La demande de CAUTIONNEMENT LOCATIF ETUDIANT® doit être effectuée au plus tard 3 jours avant la signature du bail.

Enfin, j'ai bien noté qu'une cotisation correspondant au maximum à 1,5% du montant du loyer hors charges me sera demandée pour toute la durée du bail.

Fait à

le

● ← Etape précédente

Cette étape générera une **attestation d'éligibilité/certificat CLE** qui permettra à l'étudiant de justifier auprès des bailleurs qu'il peut bénéficier d'un dispositif de cautionnement garanti par l'Etat.

3-Remplir les informations sur le logement

Lorsque l'étudiant a trouvé un logement, il doit revenir sur son espace personnel pour compléter son dossier dans la partie « Mon logement».
Son dossier passe en statut «à vérifier CROUS ».

Après vérification du gestionnaire CROUS, le dossier est traité par le SIRES.

Un mail est envoyé à l'étudiant pour lui signaler qu'il doit télécharger les documents générés par le SIRES sur son espace personnel LOKAVIZ.

Formulaire de demande

[Consulter mes messages](#)

Ma demande Mon profil **Mes documents à transmettre** Mon logement Transmission

Indiquer si vous avez déjà trouvé votre logement ou non, en cochant la case correspondante.
Si vous avez déjà trouvé votre logement et possédez les informations sur votre logeur et votre logement, la procédure de demande de CLE sera simplifiée.

Je n'ai pas encore trouvé mon logement J'ai déjà trouvé mon logement

Tous les champs suivis d'un (*) sont obligatoires.

Etape 1 - Documents déjà transmis

- Pièce d'identité ou extrait du livret de famille : [voir](#)
- Justificatif de la condition d'étudiant : [voir](#)
- IBAN + BIC : [voir](#)
- Justificatifs de revenus des 3 derniers mois : [voir](#)

Etape 2 - Documents à transmettre ultérieurement

Les documents suivants seront à nous transmettre dans un second temps :

- Convention de garantie signée par l'étudiant et le logeur
- Bail de location signé par l'étudiant et le logeur
- Mandat SEPA signé par l'étudiant

Etape précédente Etape suivante

PRINCIPALES VILLES ÉTUDIANTES

4-Faire signer au bailleur les documents générés par la SIRES (convention de garantie) et remplir le mandat SEPA

Il les signe, les fait signer par le bailleur et **les transmet, accompagnés d'une copie du bail, via son espace personnel dans un délai de 21 jours.**

Dans le cas du Crous, c'est le directeur de la résidence qui signe la convention de garantie.

5-Transmettre via son espace personnel le bail signé, le mandat SEPA SIRES rempli et la convention de garantie signée par le bailleur

Enfin, après vérification des éléments par le SIRES, l'étudiant est averti par mail de l'acceptation définitive de son dossier et est invité à télécharger sa notification définitive sur son espace personnel (pas d'exemple pour le moment).

✓ Pour toute question : logement@crous-clermont.fr